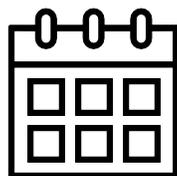


**Au 3^e rang en termes de coûts**

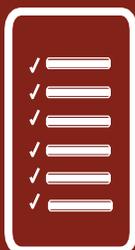
– Le domaine coûte en moyenne
8,9 M\$ par an



**Moyenne de
162 réclamations par an**



**Au 5^e rang pour ce qui est du
nombre**

CONSEILS POUR LA GESTION DES RISQUES**Consignez soigneusement les instructions et les conseils donnés ainsi que les mesures prises**

Prendre des notes détaillées et consigner les conversations tenues avec les clients peut réduire au minimum les malentendus. Les réclamations découlent souvent d'un différend sur ce qui a été dit et fait, ou sur ce qui ne l'a pas été, ou encore d'une confusion sur l'identité de la personne qui doit accomplir une tâche en particulier. La [liste de contrôle pour les opérations commerciales](#) de LAWPRO expose en détail les éléments à prendre en considération au cours des communications avec les clients.

**Suivez le système de vérification des conflits du cabinet et prenez des mesures en cas de conflits**

La plupart des cabinets d'avocats disposent de systèmes rigoureux de vérification des conflits qui permettent de détecter les conflits éventuels. Le problème, c'est que ces avertissements sont souvent ignorés. Écoutez votre instinct et demandez-vous qui est votre client. Comme vous ne pouvez pas toujours évaluer vos propres conflits de façon objective, demandez l'avis d'une personne qui ne travaille pas dans le dossier. Si cela est nécessaire, demandez à vos clients d'obtenir des conseils juridiques indépendants. N'oubliez pas que des conflits peuvent survenir de manière inattendue à tout moment. S'il existe un conflit réel ou un risque de conflit, refusez le mandat ou mettez-y fin, même si cela signifie refuser de travailler pour un bon client ou refuser des honoraires substantiels.



Prenez le temps d'étudier tous les détails

Qu'il s'agisse de mal lire (ou de ne pas lire) les informations qui figurent dans un document d'entreprise, de ne pas effectuer de recherche de titre pour un bail commercial ou de ne pas s'assurer que deux sociétés fusionnées ne perdent pas d'exemption fondée sur des droits acquis, la précipitation ou les raccourcis peuvent revenir vous hanter. Prenez le temps d'effectuer le travail correctement, même si cela prend un peu plus de temps que prévu ou que vous deviez y revenir un autre jour. Veillez à ce que vos clients comprennent les risques qu'ils encourent s'ils vous demandent d'aller plus vite (généralement pour réduire les honoraires), et à ce que ces discussions soient consignées. Ne cédez pas à la pression en prenant des raccourcis qui vous mettent mal à l'aise.



Ne vous aventurez pas dans des domaines qui ne relèvent pas de votre expertise

Le droit des sociétés et le droit commercial sont complexes et diversifiés; ne vous éloignez donc pas de votre domaine d'expertise. Si nécessaire, recommandez à votre client de faire appel aux services d'un expert dans des domaines spécialisés tels que la fiscalité, la propriété intellectuelle ou le droit des franchises si vous n'avez pas une connaissance approfondie de ces domaines.

ERREURS COURANTES EN MATIÈRE DE FAUTE PROFESSIONNELLE

Communication – 39 %

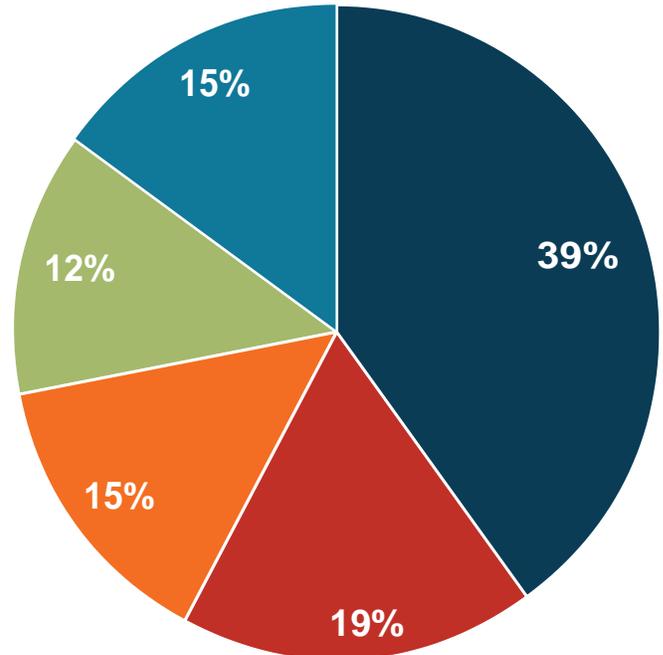
- Ne pas suivre les instructions du client sur le dépôt des statuts de modification ou de fusion.
- Omettre de préciser par écrit les limites du mandat, notamment les services que l'avocat fournira et les mesures que le client ou un tiers (par exemple un comptable) prendra.
- Dans le document (par exemple un bail ou une convention d'actionnaires), omettre de refléter les instructions du client (ou celles d'un autre expert, par exemple un comptable).
- Omettre de consigner par écrit qu'un client vous a demandé de prendre une mesure différente de celle recommandée pour une opération.
- Dans le mandat, omettre de préciser expressément le travail que doit effectuer l'avocat ou l'expert externe (par exemple le comptable ou le fiscaliste).
- Ne pas mettre à jour le registre des procès-verbaux.
- Omettre d'informer un client franchiseur des exigences de divulgation de la *Loi Arthur Wishart*.
- Omettre d'expliquer à un client les conséquences d'une garantie personnelle dans un bail commercial, une hypothèque ou une autre opération qui comporte une sûreté.

Examen inadéquat – 19 %

- Omettre d'harmoniser les dispositions du bail et des contrats de sous-location.
- Ne pas effectuer de recherche de titre pour un bail commercial.
- Mal lire (ou ne pas lire) les informations qui figurent dans un document de société ou un résultat de recherche.

Erreur de droit – 15 %

- Prendre en charge une opération commerciale complexe que l'avocat n'est pas en mesure de gérer, ou omettre d'obtenir les conseils de spécialistes sur des questions pointues (par exemple des questions fiscales ou des questions de propriété intellectuelle).
- Omettre de protéger adéquatement une sûreté ou une priorité en vertu de la *Loi sur les sûretés mobilières*.



Conflit d'intérêts – 12 %

- Agir simultanément pour les membres d'une même famille et leurs entités commerciales ou leurs personnes morales.
- Omettre de diriger le client vers un fournisseur de conseils juridiques indépendants, si besoin est.
- Agir pour une société cliente et fournir également des services juridiques à un employé de celle-ci.

Autres erreurs – 15 %

Visitez practicepro.ca pour obtenir des ressources, soit des articles du magazine LAWPRO, des listes de contrôle, des modèles, des outils d'aide à la pratique et plus encore.

Nous pouvons mettre à votre disposition les services de conférenciers compétents qui peuvent aborder des sujets liés à la prévention des réclamations.

Écrivez à practicepro@lawpro.ca.

*Le nombre de réclamations vise la période qui s'étale de 2011 à 2021. Les coûts sont engagés en date du mois de juin 2022.

©2022 Lawyers' Professional Indemnity Company. LAWPRO est une marque déposée de Lawyers' Professional Indemnity Company. Tous droits réservés. La présente publication comprend des techniques visant à réduire au minimum le risque de poursuites liées à la responsabilité professionnelle. Les renseignements qui y figurent n'énoncent pas la norme de prudence applicable aux avocats ni n'établissent une norme de cette nature. Les renseignements ne constituent pas non plus une analyse complète des aspects couverts, et les lecteurs devraient mener leurs propres recherches juridiques à ce sujet.